



Meublé de vacances à Houyet | Maison de Henriette



Maison d'Henriette

Férage, 13
Houyet - 5560

Téléphone de contact : +32 471 05
67 58

<https://www.lamaisondehenriette.be/>

Aux portes de l'Ardenne, cette maison forestière de caractère aura tout pour vous plaire et vous faire passer des vacances formidables.

Cette belle demeure aux volets blancs et décorée avec soin se situe dans un environnement calme et verdoyant à Houyet, près de Dinant. Elle peut accueillir 8 personnes.

Description de la maison

- 4 chambres
- Grande terrasse en bois et piscine extérieure avec jardin, barbecue et braséro
- Cuisine, salle à manger et salon avec feu ouvert
- Parking privé

Que voir aux alentours ?

Vous aurez la chance de séjourner dans une magnifique région en bordure de la Lesse, où profiter de promenades en forêt ou le long des rivières.

- [Le Château de Vêves](#)
- [Celles, un des plus beaux villages de Wallonie](#)
- [Parc Dinant Aventure](#)

La Maison de Henriette rime avec sérénité, calme et nature... Un véritable petit paradis plein de charme.

Ces informations vous sont données à titre indicatif

Renseignez-vous avant votre départ directement auprès du partenaire touristique qui vous intéresse.

Editeur Responsable :

Etienne CLAUDE, Directeur Général

© VISITWallonia Wallonie Belgique Tourisme asblAvenue Comte de Smet de Nayer
145000 Namur . Belgique+32 (0)2 504 02 11<https://visitwallonia.be>info@visitwallonia.be

Les informations contenues dans ce document ont été rassemblées par VISITWallonia avec le maximum de précautions. L'éditeur ne peut être tenu pour responsable d'éventuelles modifications qui se seraient produites entre la collecte des données et leur présentation dans ce document.

Sauf mention contraire, les informations que vous trouvez dans ce document appartiennent à VISITWallonia.

Une autorisation écrite préalable est requise pour l'utilisation ou pour la reproduction de ces informations.

VISITWallonia se réserve tous les droits de propriété intellectuelle sur ce document.